

FORMULE IV



03072713

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

HUY

le

20 JUIN 2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

Bernard Finance

3. Forme juridique (en entier)

Société Anonyme

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)Rue le Marais, 14
4530 VILLERS-LE-BOUILLET**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

HUY 45827

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 466.790.130

7. Objet de l'acte

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2003, a été stipulé par vote spécial et à l'unanimité la nomination en tant qu'administrateur de:

GRUTMAN Quentin, Drève de la Brise, 24
B-1170 Watermael-Boisfort.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compt

Signatures + Nom et qualité

in de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page
Bernard GRUTMAN, Administrateur